SEANCE DU 04 NOVEMBRE 2020

L'an deux mil vingt et le mercredi quatre novembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Rigny-Ussé légalement convoqués le 30/10/2020 se sont réunis à la salle des fêtes, en séance ordinaire et publique, sous la présidence du Maire, M. Jean-Jacques GAZAVE.

Présents : Jean-Jacques GAZAVE, Jean-Marie KUZIOR, Jérôme COTRET, Fabienne LENHOF, Thérèse CHMIELARSKI, Laëtitia DESBOIS, Jean-Jacques PANTIGNY, Philippe PELLERIN, Roger JOUANNEAU, Michel ROLLAND, Edith NAVION, Jean-Michel MORISOT, Daniel BOTTREAU, Denis SALLÉ.

Absente : Carole JEUDI donne pouvoir à Laëtitia DESBOIS.

Secrétaire de séance : Edith NAVION

Le quorum est atteint, M. le Maire ouvre la séance.

M. le Maire demande au Conseil municipal de rendre hommage à M. Samuel PATY, professeur, assassiné le vendredi 16 octobre 2020 dans l'exercice de ses fonctions, en proposant de respecter une minute de silence.

Vu l'état d'urgence sanitaire et pour le respect des consignes sanitaires, le Conseil municipal vote le huis clos à l'unanimité.

M. le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation de modifier l'ordre du jour.

Le procès-verbal de la séance du 07 octobre 2020 est lu et approuvé à l'unanimité.

Délibérations :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE de fixer le taux de la taxe d'aménagement à 2.5 % et d'exonérer totalement :
 - o les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés
 - o les surfaces des locaux annexes à usage de stationnement des immeubles autres que d'habitations individuelles
 - o les abris de jardin
 - o les locaux à usage artisanal
- ACTUALISE les charges locatives
- REVISE les tarifs et conditions de location des salles et du matériel de la commune
- APPROUVE une décision modificative
- FIXE la date du 10 mai 2021 pour l'ouverture du camping
- REEVALUE le montant de l'enveloppe « promotion » du camping
- REAFFIRME son souhait de participer à la prise en charge des services de Présence verte
- VOTE pour l'augmentation du montant des bons d'achats des agents communaux.

Décision:

D-2020-01

Commande d'un colombarium de 6 cases et de 3 caves-urnes supplémentaires.

Informations et questions diverses

- En raison des consignes sanitaires, la cérémonie du 11 novembre 2020 est annulée. Néanmoins, des gerbes seront déposées au cimetière en comité restreint (6 personnes maximum).
- M. le Maire communique au Conseil municipal les remerciements du président de l'association des Riverains Levée : le danger pour la subvention qui a été accordée en 2020.
- M. PANTIGNY, délégué au SIEIL, demande à la mairie d'inciter les personnes fragiles dépendantes de matériel électrique à se faire connaître pour permettre au SIEIL d'accorder la priorité de la distribution électrique à ces personnes.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 21h00.

Affiché le 06/11/2020 Transmis à la préfecture le 05/11/2020